

ARTICLE 2

Le présent règlement entrera en vigueur le jour de sa publication, conformément à la loi.

Le maire,
MICHEL GARON

Le greffier,
ROBERT L'AFRICAIN

34842

Gouvernement du Québec

Décret 1097-2000, 20 septembre 2000

CONCERNANT l'exercice des fonctions du ministre d'État à l'Économie et aux Finances, ministre des Finances et ministre de l'Industrie et du Commerce

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE, conformément à l'article 11 de la Loi sur l'exécutif (L.R.Q., c. E-18), les pouvoirs, devoirs et attributions du ministre d'État à l'Économie et aux Finances, ministre des Finances et ministre de l'Industrie et du Commerce soient conférés temporairement, du 24 septembre 2000 au 2 octobre 2000, à monsieur Jacques Léonard, membre du Conseil exécutif.

Le greffier du conseil exécutif,
MICHEL NOËL DE TILLY

34866

Gouvernement du Québec

Décret 1098-2000, 20 septembre 2000

CONCERNANT la nomination de madame Nicole Malo comme secrétaire générale associée au ministère du Conseil exécutif

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE madame Nicole Malo, administratrice d'État I au ministère du Conseil exécutif, soit nommée secrétaire générale associée à ce ministère, avec le rang et les privilèges d'un sous-ministre, aux mêmes classement et salaire annuel, à compter des présentes;

QUE le décret numéro 800-91 du 12 juin 1991 concernant les Règles sur la classification, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des administrateurs d'État I et des sous-ministres engagés à

contrat et ses modifications subséquentes s'appliquent à madame Nicole Malo et que son salaire annuel soit révisé selon la politique applicable aux administrateurs d'État I du niveau 3 arrêtée par le gouvernement.

Le greffier du conseil exécutif,
MICHEL NOËL DE TILLY

34867

Gouvernement du Québec

Décret 1099-2000, 20 septembre 2000

CONCERNANT la nomination de madame Nicole Brodeur comme secrétaire générale associée au ministère du Conseil exécutif

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE madame Nicole Brodeur, sous-ministre du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, administratrice d'État I, soit nommée secrétaire générale associée au ministère du Conseil exécutif, avec le rang et les privilèges d'un sous-ministre, aux mêmes classement et salaire annuel, à compter du 28 septembre 2000;

QUE le décret numéro 800-91 du 12 juin 1991 concernant les Règles sur la classification, la rémunération, les avantages sociaux, et les autres conditions de travail des administrateurs d'État I et des sous-ministres engagés à contrat et ses modifications subséquentes s'appliquent à madame Nicole Brodeur et que son salaire annuel soit révisé selon la politique applicable aux administrateurs d'État I du niveau 2 arrêtée par le gouvernement.

Le greffier du conseil exécutif,
MICHEL NOËL DE TILLY

34868

Gouvernement du Québec

Décret 1100-2000, 20 septembre 2000

CONCERNANT monsieur André Fiset

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE monsieur André Fiset, sous-ministre du ministère du Revenu, administrateur d'État I, soit muté au ministère du Conseil exécutif, aux mêmes classement et salaire annuel, à compter du 25 septembre 2000;

QUE le décret numéro 800-91 du 12 juin 1991 concernant les Règles sur la classification, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des administrateurs d'État I et des sous-ministres engagés à contrat et ses modifications subséquentes s'appliquent à monsieur André Fiset et que son salaire annuel soit révisé selon la politique applicable aux administrateurs d'État I du niveau 3 arrêtée par le gouvernement.

Le greffier du conseil exécutif,
MICHEL NOËL DE TILLY

34869

Gouvernement du Québec

Décret 1101-2000, 20 septembre 2000

CONCERNANT la nomination de monsieur Maurice Boisvert comme secrétaire général associé auprès du secrétaire général du Conseil exécutif au ministère du Conseil exécutif

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE monsieur Maurice Boisvert, sous-ministre du ministère de la Famille et de l'Enfance, administrateur d'État I, soit nommé secrétaire général associé auprès du secrétaire général du Conseil exécutif au ministère du Conseil exécutif, avec le rang et les privilèges d'un sous-ministre, aux mêmes classement et salaire annuel, à compter du 25 septembre 2000;

QUE le décret numéro 800-91 du 12 juin 1991 concernant les Règles sur la classification, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des administrateurs d'État I et des sous-ministres engagés à contrat et ses modifications subséquentes s'appliquent à monsieur Maurice Boisvert.

Le greffier du conseil exécutif,
MICHEL NOËL DE TILLY

34870

Gouvernement du Québec

Décret 1102-2000, 20 septembre 2000

CONCERNANT la nomination de monsieur André Vézina comme sous-ministre du ministère de la Famille et de l'Enfance

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE monsieur André Vézina, sous-ministre du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, administrateur d'État I, soit nommé sous-ministre du ministère de la Famille et de l'Enfance, aux mêmes classement et salaire annuel, à compter du 25 septembre 2000;

QUE le décret numéro 800-91 du 12 juin 1991 concernant les Règles sur la classification, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des administrateurs d'État I et des sous-ministres engagés à contrat et ses modifications subséquentes s'appliquent à monsieur André Vézina et que son salaire annuel soit révisé selon la politique applicable aux administrateurs d'État I du niveau 3 arrêtée par le gouvernement.

Le greffier du conseil exécutif,
MICHEL NOËL DE TILLY

34871

Gouvernement du Québec

Décret 1103-2000, 20 septembre 2000

CONCERNANT la nomination de monsieur Marcel Leblanc comme sous-ministre du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE monsieur Marcel Leblanc, secrétaire général associé au ministère du Conseil exécutif, administrateur d'État I, soit nommé sous-ministre du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, au même classement, au salaire annuel de 144 881 \$, à compter du 25 septembre 2000;

QUE le décret numéro 800-91 du 12 juin 1991 concernant les Règles sur la classification, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des administrateurs d'État I et des sous-ministres engagés à contrat et ses modifications subséquentes s'appliquent à monsieur Marcel Leblanc.

Le greffier du conseil exécutif,
MICHEL NOËL DE TILLY

34872